



**ZAC MANE MOURIN LAVARION  
TRANCHE SUD**

**COMMUNE DU BONO**

**DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA  
DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE**

5. Principales caractéristiques des ouvrages les plus importants

## **Principales caractéristiques des ouvrages les plus importants**

---

### **1°) Travaux d'infrastructures**

- Terrassement : Sous l'emprise des futures voies, la terre végétale sera décapée et stockée sur place pour une réutilisation. Suivant leurs qualités, les déblais pourront soit être évacués, soit réutilisés.
- Voirie : Les voies seront constituées de structures lourdes et réalisées en 2 phases (une phase provisoire et une phase définitive après la réalisation des logements).  
-Voirie imperméabilisés : 5512 m<sup>2</sup>
- Placette et stationnements : Les placettes seront constituées de structures lourdes avec finition en pavé drainants et réalisées en 2 phases (une phase provisoire et une phase définitive après la réalisation des logements).  
-Stationnements et placettes végétalisées : 1142,5 m<sup>2</sup>
- Finitions : lors des travaux de finition de la phase définitive, l'ensemble de la signalisation horizontale, directionnelle et de police sera posées

### **2°) Travaux d'assainissement**

- Eaux pluviales : Etant donné une nature du sol favorable et le règlement pluvial en vigueur sur le territoire, l'infiltration a été privilégiée pour gérer les eaux pluviales générées par le projet.

Une réflexion a donc été menée sur les gestions à la parcelle pour l'ensemble des lots du projet afin de valider la faisabilité technique de l'intégration d'un ouvrage de type puits d'infiltration. Cependant des difficultés de gestion à la parcelle ont ainsi été mises en lumière pour les lots : B1, B2, B3 et B6, présentant des contraintes d'intégration d'ouvrage d'infiltration individuel du fait d'une configuration particulière ou d'une forte densité. Dans ces conditions, il a été retenu de récupérer les eaux de ces lots et de les gérer dans l'ouvrage global de l'opération.

La résidence service prévue à l'ouest du projet présente une pente orientée vers le sud-ouest, indépendante du projet. De part cette configuration, il disposera de sa propre gestion pluviale en point bas.

Les eaux de ruissellement de voirie seront récupérées par l'intermédiaire de noue aménagée le long des voies principales et s'achemineront vers le bassin de rétention avant leurs rejets

dans le milieu récepteur. Ce bassin est situé au sud de l'opération et aura une capacité d'environ 258 m<sup>3</sup>.

L'impasse située au sud-est sera traitée par un massif sous voirie de 13 m<sup>3</sup>.

Des regards de dessablement primairE d'environ 30 cm de profondeur seront mis en place en amont des dispositifs permettant la décantation des eaux collectées, afin d'éviter le colmatage des ouvrages.

- Eaux usées : Chaque îlot sera équipé d'attentes raccordées aux différents réseaux principaux mis en place sous les voies. Un poste de refoulement seront mis en place dans la partie basses sud, pour récupérées les eaux usées des réseaux principaux en gravitaire. Des conduites de refoulement mises en place sous les voies permettront d'évacuer les eaux usées vers les réseaux existants en périphérie de l'opération. Les canalisations du réseau principal seront en PVC Ø200 et les attentes en PVC Ø 160.

### **3°) Travaux de réseaux souples**

- Electricité : Les travaux d'alimentation en électricité seront réalisés par le Syndicat Départemental d'Electrification du Morbihan. Ces travaux prévoiront la mise en place d'un nouveau transformateur. Des lignes moyennes tension seront mises en place sous les voies pour permettre l'alimentation des nouveaux transformateurs. Les îlots seront alimentés par des lignes basses tensions depuis les transformateurs.
- Eclairage : Le réseau d'éclairage public sera réalisé par le Syndicat Départemental d'Electrification du Morbihan.
- Eau potable : Chaque îlot recevra des attentes en eau potable raccordées aux différents réseaux principaux mis en place sous les voies de l'opération. Ces réseaux seront dimensionnés de telle sorte qu'ils puissent assurer un débit d'alimentation correcte pour les îlots et la défense incendie. Les canalisations seront en PVC ou en PE. Le diamètre pour les conduites principales et les conduites secondaires varieront entre du Ø 150 et du Ø 63 ; le diamètre pour les attentes varieront entre du Ø 63 et Ø 25.
- Téléphone : Chaque îlot sera alimenté depuis le réseau principal mis en place sous les voies de l'aménagement.

#### **4°) Travaux d'espaces verts**

• Espaces récréatifs communs : Le long des différentes voies de circulation ou à la croisée des chemins, des lieux de convivialité support des trames d'espaces verts plantés et d'espaces de jeux seront réalisés. Le projet prévoit également la réalisation de préserver les grandes zones paysagées tel que des prairies, et les espaces boisés classés, ainsi que la mise en valeur de la végétation déjà existante. Des corridors écologiques seront créés pour relier les espaces boisés aux haies bocagères existantes. Les arbres à haute tige pourront être de type suivant : chênes pédonculé, châtaigniers, saules, merisiers, tilleuls, érables, frênes .... Les arbustes seront des essences plus urbaines de type tilleul, liquidambar, tulipier, magnolia ...

-Surface des espaces verts communs : 12 465 m<sup>2</sup>

• Cheminements piétons : Afin de relier les différents secteurs de la ZAC entre eux, ainsi que pour relier la ZAC aux aménagements en périphérie de son emprise, des cheminements piétons seront aménagés.

- Surface des cheminement piétons en stabilisé : 3776,6 m<sup>2</sup>